CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79875** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2026**

ÉDITÉ LE 07/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ 501834303RE57-530857

Siret : 501 834 303 00031

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 02 003761

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10309151004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10309151004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : DEFI-SOLS

Sigle : DEFISOLS

47 AVENUE ROBERT SCHUMAN
57950 MONTIGNY-LES-METZ

Téléphone : 03 87 30 19 55 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
BOUR OLIVIER GÉRANT

Site Internet : http://www.defisols.fr

E-mail : contact@defisols.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 884 385 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)	7	24/11/2022
6212	Revêtements textiles en lés	7	24/11/2022
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)		24/11/2022
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/11/2025 08:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.